



j'ai retrouvé mon père et il ne veut pas me rencontrer

Par **loujul**, le **05/08/2011** à **03:30**

Bonjour,
je suis né d'un père Français et d'une mère Gabonaise. N'ayant jamais connu mon père, j'ai été élevé par mon beau père, et depuis 3ans je suis en France, et je l'ai retrouvé, seulement il refuse de me rencontrer. Que dois-je faire? serait-il judicieux d'entamer une procédure? je voudrais juste le connaître et connaître mes demi-frères et demi-soeurs.merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **05/08/2011** à **17:48**

bjr,
cet homme a tout à fait le droit de refuser de vous rencontrer, il n'a aucun lien juridique avec vous.
comme vous avez déjà un père, vous ne pouvez pas en avoir un deuxième.
cdt

Par **Visiteur**, le **08/08/2011** à **10:47**

il s'agit de votre géniteur et non de votre père... A une époque on disait que le père était celui qui payait les galoches... Que vous ayez envie de le rencontrer, de le connaître; soit... Mais vous ne pouvez aller plus loin d'un point de vue légal ! Ca pourrait même je pense se retourner contre vous si vous insistiez ! dans le style harcèlement !

Par **loujul**, le **08/08/2011** à **11:07**

ok! merci pour vos conseil et vos remarque. sa me permet de voir plus claire.

Par **Domil**, le **08/08/2011** à **14:09**

[citation]Mais vous ne pouvez aller plus loin d'un point de vue légal ![/citation] bien sur que si

[citation] Ca pourrait même je pense se retourner contre vous si vous insistiez ![/citation] Le harcèlement ne se caractérise pas ainsi.

Par **Visiteur**, le **08/08/2011** à **16:47**

et que peut il réclamer ? a moins que son géniteur ne l'ait reconnu à la naissance... mais sinon... ? faire une recherche en paternité ? avec test ?

Par **Domil**, le **08/08/2011** à **17:52**

Il peut faire une procédure d'établissement judiciaire de filiation ou une procédure à fin de subsides.